

# **Covid-19 et commerce international : la Région adapte les dispositifs d'aide et d'accompagnement des entreprises de Nouvelle-Aquitaine**

lundi 25 mai 2020, par [lpe](#)

Lors de la commission permanente du 15 mai dernier, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine a voté une subvention de 350 000 euros en faveur de nouveaux dispositifs d'aide et d'accompagnement à l'export des entreprises néo-aquitaines.

La crise sanitaire liée au Covid-19 a en effet porté un coup d'arrêt aux actions que mènent les entreprises pour prospecter et entretenir leurs réseaux commerciaux à l'étranger. Le programme régional Export de 2020, porté par le Conseil régional, Team France Export (TFE) et l'Agence de l'alimentation en Nouvelle-Aquitaine, s'en est trouvé lui aussi profondément modifié.

Alors qu'en temps "normal" ce sont quelque 220 entreprises par an qui sont accompagnées sur les salons professionnels et internationaux, au moins la moitié des salons et missions de prospection programmés ne pourront pas avoir lieu, privant les entreprises de ces temps forts.

Ces nouveaux dispositifs seront mis en œuvre par TFE, structure pilotée par la Région Nouvelle-Aquitaine avec les partenaires que sont Business France, CCI France et BPI France. Ils visent à la fois à permettre une hiérarchisation et une fiabilisation des marchés, ainsi qu'à faciliter la prospection à distance.

La Région et ses partenaires proposent ainsi de réorienter l'appui aux PME et ETI régionales vers des actions dématérialisées, mais aussi vers le réseau international de Business France. Cet appui prendra notamment la forme d'une étude de repositionnement stratégique Covid-19 à l'export, et d'une action de prospection à distance pour l'export, à destination des PME et ETI de la région.

« *Compte tenu du poids de l'exportation en Nouvelle Aquitaine, il est essentiel que la Région soit aux côtés des entreprises exportatrices* » résume Jonathan Muñoz, conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine délégué au Développement international.

**En 2019, les exportations de la Nouvelle-Aquitaine s'élevaient à 24 milliards d'euros, représentant 300 millions d'euros d'excédent commercial et plaçant la région au 4e rang des régions excédentaires. En Nouvelle-Aquitaine, ce sont par ailleurs plus de 2000 entreprises qui réalisaient de 30 % à 50 % de leur chiffre d'affaires à l'export.**

L'export et l'internationalisation font partie des priorités du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) adopté par le Conseil régional en décembre 2016.